



Arrêté n° 214 /MENA/CAB du 25 JUIL. 2024
portant organisation des opérations de fin de trimestre au titre de l'année scolaire
2024-2025

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu le décret n°2021-456 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-814 du 16 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE

ARTICLE 1

Le présent arrêté a pour objet d'organiser les opérations de fin de trimestre de l'année scolaire 2024-2025 dans les établissements publics et privés de l'Enseignement secondaire général.

ARTICLE 2

Les opérations de fin de trimestre de l'année scolaire 2024-2025 se présentent comme suit :

2.1. PREMIER TRIMESTRE

- Date d'arrêt des notes : vendredi 29 novembre 2024.
- Vérification des moyennes trimestrielles et tenue des Conseils de classes : du lundi 02 au vendredi 06 décembre 2024.
- Remontée des moyennes trimestrielles à la Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS) : du mardi 07 au vendredi 10 janvier 2025.
- Transmission des rapports de fin de trimestre à la Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) : lundi 13 janvier 2025.



274.

25 JUIL. 2024

2.2. DEUXIEME TRIMESTRE

- Date d'arrêt des notes : vendredi 28 février 2025 ;
- Vérification des moyennes trimestrielles et tenue des Conseils de classes : du lundi 3 mars au vendredi 7 mars 2025 ;
- Remontée des moyennes trimestrielles à la Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS) : du lundi 10 au vendredi 14 mars 2025 ;
- Transmission des rapports de fin de trimestre à la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) : lundi 17 mars 2025.

2.3. TROISIEME TRIMESTRE

- Date d'arrêt des notes : vendredi 09 mai 2025 ;
- Vérification des moyennes trimestrielles et annuelles, et tenue des Conseils de classes : du lundi 12 au jeudi 15 mai 2025 ;
- Remontée des moyennes trimestrielles et Moyennes Générales Annuelles (MGA) à la DESPS : du vendredi 16 au jeudi 22 mai 2025 ;
- Transmission des rapports de fin de trimestre à la DRENA : vendredi 23 mai 2025 ;

Les opérations de fin de trimestre ne doivent pas entacher le bon déroulement des cours.

ARTICLE 3

Si des circonstances de nature à réviser le déroulement des opérations de fin de trimestre de l'année scolaire survenaient, le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges, après en avoir constaté les causes, informe le Ministre qui juge de l'opportunité des réajustements à opérer.

ARTICLE 4

Le Directeur des Écoles, Lycées et Collèges, le Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue, le Directeur de la Vie Scolaire, le Directeur de l'Education Non Formelle, le Directeur de la Veille et du Suivi des Programmes et le Directeur des Examens et Concours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5

Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.


Professeur Mariatou KONE